

Comment donner en faveur de la LPO PACA?

► Le legs

Soutenez la LPO PACA en faisant un legs.

Le legs se fait par testament. Il peut concerner une partie de la succession ou sa totalité, la LPO PACA étant dans ce dernier cas désignée «légataire universel».

Le testament olographe est rédigé sur papier libre, daté et signé de votre main, sous peine de nullité. Il peut être déposé en tout lieu, à l'abri de toute perte ou destruction. Il est cependant plus sûr de le déposer chez un notaire et d'en adresser une copie à la LPO PACA.

Le testament authentique est dicté à un notaire en présence de deux témoins. Votre testament sera conservé et le notaire sera le garant de son exécution. Votre notaire enregistrera votre testament au Fichier Central des dernières volontés.



Un testament peut toujours être annulé ou modifié. Votre testament peut également être envoyé à la LPO PACA qui le fera enregistrer.

► La donation

Transmettre à la LPO PACA en faisant une donation.

La donation est faite de votre vivant, rédigée devant notaire. Elle vous permet de transmettre une somme d'argent, la propriété d'un bien mobilier, portefeuille de valeurs, placements, droits d'auteurs, oeuvres d'art ou immobilier, appartement, maison, terrain, espace naturel.

Votre donation ne doit pas porter atteinte aux droits de vos héritiers légaux. Vous pouvez effectuer une donation temporaire d'usufruit sur une période définie. L'usufruit permet de donner le revenu ou l'usage de biens mobiliers et immobiliers.

La donation par les héritiers permet à ceux-ci de faire donation d'une partie de leur succession à la LPO PACA. Les sommes ou biens ainsi versés sont déduits de la base imposable aux droits de succession, à la condition que le don soit effectué à titre définitif, en pleine propriété et dans les six mois suivant le décès. Dès l'ouverture d'une succession, il convient d'interroger le notaire sur les modalités et le montant de cette donation.

► L'assurance-vie

Vous pouvez souscrire un contrat d'assurance-vie.

L'assurance-vie est un moyen de transmettre une somme déterminée à la LPO PACA, qu'elle pourra percevoir après le décès du donateur, nette de droits.

Lors de sa souscription, vous pouvez désigner la LPO PACA comme bénéficiaire. En cas de décès, l'association percevra le capital épargné. Le contrat d'assurance-vie se souscrit auprès d'un établissement bancaire ou d'une compagnie d'assurance.

Photos : Chevêches d'Athéna © Vladimir Kogan Michael, Relâcher Buse variable Benoît BOUTHIER, Hérisson d'Europe © Caroline Serra, Rougegorge familier © André SIMON, Réserve naturelle régionale des gorges de Daluis © Tangi CORVELER, Bouquetin, Martinets noirs et Écureuil roux © Aurélien AUDEVARD, Hironde de fenêtre © R. DUMOULIN

Conception : LPO PACA 2024 - Infographie Sébastien Garcia

NOS ENGAGEMENTS

La LPO PACA fonctionne en association indépendante. Structurée sur tout le territoire régional avec ses groupes et antennes, elle intervient auprès de l'ensemble des instances politiques et administratives pour **défendre et protéger les espèces et les espaces naturels**.

Créée en 1912, la LPO France, reconnue d'utilité publique, est le représentant officiel en France de *BirdLife International*, une **alliance mondiale pour la nature**.

Nous nous engageons sur :

- ✓ une **transparence financière**,
- ✓ une **gestion rigoureuse** des programmes,
- ✓ un **fonctionnement intègre**.



CONTACTEZ-NOUS



Ligue pour la Protection des Oiseaux
Provence-Alpes-Côte d'Azur
9 rue de Provence 83400 Hyères

Tél. : 04.94.12.79.52

Courriel : paca@lpo.fr • Internet : paca.lpo.fr



Agir pour
la biodiversité

Quel destin pour la nature

de Provence-Alpes-Côte d'Azur?



LEGS
DONS
ASSURANCE-VIE

paca.lpo.fr

Pourquoi donner à la LPO en région PACA?

Protéger le patrimoine naturel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nous agissons pour la protection et la conservation des espèces et des écosystèmes dont ils dépendent.

Nous créons des **zones refuges** pour la biodiversité et la conservation des espèces.

Nous assurons la **gestion de réserves naturelles régionale** dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes.

Les **programmes de conservation** sont menés en collaboration avec des scientifiques et font l'objet de plans d'actions garantissant leur qualité.

Nous soutenons les **programmes de recherche en écologie** et des actions liées au **développement durable**.



Sauver la faune sauvage

Nous gérons le Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage en détresse.

Situé au cœur du massif du Luberon, le Centre a été créé en 1996 par le Parc naturel régional du Luberon qui en est propriétaire. **Sa gestion a été confiée à la LPO PACA**, association de protection de la nature, en octobre 2006. Il accueille la **faune sauvage en détresse** (principalement oiseaux et petits mammifères, soit environ 1000 animaux par an). Son fonctionnement est rendu possible **grâce à vos dons et à des subventions**.

Les soins journaliers et la rééducation.

Un réseau de bénévoles organise l'acheminement des animaux blessés. La prise en charge des animaux sauvages comprend la **nutrition**, les **soins** ainsi que la **rééducation** en volière ou enclos adapté.

Le retour à la vie sauvage.

Une fois parfaitement rétabli, l'animal est relâché dans son environnement naturel.

Connaître et protéger les espèces

Nous réalisons des études, inventaires naturalistes et expertises pour mieux connaître la biodiversité et mener des actions de protection de la nature adaptées. Ces travaux alimentent notre banque de données en ligne faune-paca.org, outil militant qui a besoin de votre aide.

Le patrimoine naturel de cette région est remarquable par la diversité de ses écosystèmes continentaux et marins, l'exceptionnelle richesse de sa faune et de sa flore. Les 245 espèces d'oiseaux qui se reproduisent en PACA lui confèrent le statut de **région de France métropolitaine la plus riche en oiseaux nicheurs**.

Nous luttons également contre le **braconnage** et le **trafic de la faune sauvage**.

Sensibiliser les générations futures

Aidez-nous à sensibiliser les générations futures. Grâce à nos interventions, chaque année, la LPO PACA sensibilise et éduque tous les publics à la biodiversité.

Nous développons des **projets pédagogiques** avec les réseaux d'éducation à l'environnement, l'éducation Nationale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Départements.

Des milliers d'enfants sont sensibilisés chaque année grâce à des animations pédagogiques. Nous mettons en place, dans les établissements scolaires, le projet «Mon école est un refuge LPO». Hors période scolaire, nous animons des «clubs nature» auprès des jeunes.

